

AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE

Le Comité scolaire du Complexe de l'Ecole Grecque de Bruxelles lance un avis d'adjudication publique sous offres scellées pour la sélection d'un contractant pour le nettoyage de l'Ecole grecque de Bruxelles, sise à l'adresse: Rue Joseph Claes 91, 1060 Saint- Gilles.

L'adjudication aura lieu le mercredi, **19/06/2019**, au bureau du Directeur de ladite école, Rue Joseph Claes 91, 1060 Saint- Gilles, en présence des membres du Comité scolaire, **entre 10h et 11h**.

La déposition des offres par les intéressés aura lieu le 19/06/2019 entre 09h et 10h.

L'adjudication se déroulera conformément au droit belge. Y sont admis des sociétés et des personnes physiques qui ont atteint 25 ans d'âge, indépendamment de sexe, à condition que ceux-ci soient en mesure d'offrir un service sous facturation.

L'offre portera sur les services d'un mois, hors TVA, celle-ci étant prise en charge par le Comité scolaire. Le contrat aura **une durée de 20 mois, à savoir du 01/09/19 au 30/06/21**, avec la possibilité de prolongation pour 20 mois supplémentaires, à savoir de 01/09/21 au 30/06/23, si le comité est satisfait des services fournis.

Si pour une raison quelconque, l'adjudication n'est pas réalisée à la date ci-dessus ou s'il s'avère nécessaire de répéter la procédure, la nouvelle date est fixée au **21/06/2019**, au bureau du Directeur, à la même adresse de l'école: Joseph Claes 91, 1060 Saint-Gilles.

Les tâches à réaliser concernent le nettoyage de l'immeuble "Kestekideio".

Le paiement sera effectué par voie bancaire et sur la base de facturation mensuelle.

Les participants doivent fournir les documents suivants:

1. Demande de participation à la procédure d'adjudication contenant les données complètes de l'intéressé, en vue y compris le numéro d'entreprise et le numéro de TVA.
2. Certificat des autorités fiscales belges attestant que l'entreprise est fiscalement en règle.
3. Extrait du casier judiciaire ou un document équivalent.
4. Extrait du fichier du Registre de Commerce.
5. Preuves d'expérience dans le domaine du nettoyage de bâtiments, p.ex. copies de contrats et de factures.

Les offres et les pièces justificatives seront déposés au Comité scolaire sous enveloppe fermé. L'ouverture des offres aura lieu en présence des soumissionnaires qui seront présents à la date et l'heure prévues. Des plaintes éventuelles contre la procédure d'adjudication doivent être introduites dans un délai de 5 (cinq) jours. Une fois passée l'heure prévue pour la déposition des offres, aucune nouvelle offre ne sera acceptée.

Le Comité scolaire se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat, s'il estime que les offres ne sont pas acceptables ou s'il considère que le résultat de la procédure n'est pas dans l'intérêt financier de l'Etat grec.

Les participants à la procédure d'adjudication doivent être conscients qu'au cas où la tâche de nettoyage leur serait confiée, ils devront respecter les dispositions suivantes:

- a) Il est interdit d'utiliser des sous-contractants ou de céder la tâche partiellement ou totalement à une autre personne ou société.
- b) Présenter tous les mois une facture de prestation de services.
- c) Le personnel utilisé devra remplir les conditions de la législation belge en matière de l'assurance sociale.

Les points ci-dessus font partie des conditions d'octroi du contrat et le non-respect de ceux-ci pourrait entraîner l'annulation du contrat avec l'entreprise et le contractant portera la responsabilité de toutes les conséquences juridiques, y compris les amendes, en cas de non-conformité avec la législation belge.

Le soumissionnaire est réputé accepter pleinement et sans réserve tous les termes de l'avis.

Pour plus d'informations, les intéressés peuvent contacter les Directrices de l'Ecole grecque primaire et/ou de l'Ecole grecque secondaire de Bruxelles ou par téléphone au numéros 02/534.28.51 et 02/203.75.12.

Bruxelles, le 7 juin 2019
Pour le Comité scolaire
La Présidente

ZOI PATALA